



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/243
7 décembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN ALINEA ADDITIONNEL A L'ORDRE DU JOUR
DE LA QUARANTE-DEUXIEME SESSION

Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection

Note du Secrétaire général

1. Le point 17 de l'ordre du jour de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale (Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations) ne comporte par l'alinéa relatif à la nomination de membres du Corps commun d'inspection, étant donné qu'aucun mandat n'expire à la fin de l'année 1987.
2. Toutefois, un membre du Corps commun d'inspection a démissionné. L'Assemblée générale devra donc procéder à la nomination d'un membre de cet organe.
3. En conséquence, le Secrétaire général propose que l'Assemblée générale insère au point 17 de l'ordre du jour de sa quarante-deuxième session un alinéa additionnel qui serait libellé comme suit :

"h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection".
4. Le Secrétaire général propose en outre que l'Assemblée générale, conformément à la pratique établie, examine l'alinéa additionnel directement en séance plénière.
